

VILLE DE VETHEUIL

Délibération 2014-74

LE VINGT ET UN NOVEMBRE 2014, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE, EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M. Jean-Louis MAURY, M. Philippe BEUGNON, M. François VIEILLARD, Mme Flore GAMBIER, Mme Christine GIBAUD, Mme Karine SERAIN-EVRARD, M. Thierry GARDIE, Mme Roxanne FOSSE.

ABSENTS EXCUSES :

M.Olivier ROUCHE donne procuration à M. Jean-Louis MAURY

M.Claude-Marie REYMOND donne procuration à Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

SECRETAIRE: D. BARBIER-CINTRAT

Date de convocation : 21/11/2014

Date d'affichage : 13/11/2014

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

**TAXE D'AMENAGEMENT**

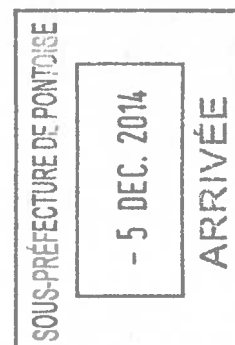
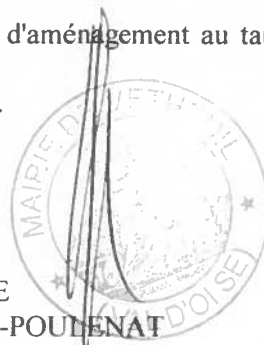
Lors de sa séance du 14 octobre 2011, le conseil municipal avait pris une délibération concernant la taxe d'aménagement suite à une réforme engendrée par la loi de finances rectificative pour 2010.

La commune a été alertée par un récent courrier de la DDT qu'il était nécessaire, afin que la taxe puisse continuer à s'appliquer à compter du 1er janvier 2015, de prendre une nouvelle délibération sans mention de durée.

Madame le Maire propose de fixer le taux de la taxe d'aménagement au taux maximum de 5 % à compter du 1er janvier 2015.

Les conseillers acceptent à l'unanimité cette proposition.

LE MAIRE  
DOMINIQUE HERPIN-POULENAT



Envoyé le : 11/12/2014

Reçu en S/Préfecture de Pontoise le : 5/12/2014

Publié le : 5/12/2014

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.